

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 mars 2023

L'OFB et la FNSEA se rencontrent à l'occasion du Salon international de l'agriculture 2023



La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a reçu ce jour sur son stand du Salon de l'agriculture la visite de la direction générale de l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les différentes missions de l'établissement public (connaissance, appui aux politiques publiques, police de l'environnement et sanitaire, aires protégées et mobilisation des acteurs et des citoyens) et en particulier sur la manière dont elles sont mises en œuvre en matière agricole. Elle a aussi permis d'approfondir le dialogue à tous les niveaux : national, régional et départemental.

A propos de la mission de police de l'environnement, la FNSEA a fait part de sa préoccupation relative au sentiment de certains agriculteurs d'une insécurité juridique croissante et du caractère disproportionné de certaines sanctions dû à certaines procédures judiciaires. L'OFB a entendu cette préoccupation et a rappelé l'importance de **bien distinguer la réglementation en vigueur du travail des agents** dont le métier est de la faire appliquer.

Partant du constat partagé que, d'une part, la très grande majorité des agriculteurs respectent la réglementation en vigueur et que, d'autre part, les procédures sensibles, bien que rares, sont susceptibles de générer des tensions, l'OFB et la FNSEA ont évoqué les **pistes envisagées pour apaiser ces tensions**.

Parmi ces pistes figurent notamment la **pédagogie à renforcer** sur les réglementations en vigueur de la part des représentants agricoles comme de la part de l'Etat et de ses opérateurs, ainsi que la nécessité de consolider le dialogue en cours dans les territoires. L'OFB et la FNSEA se sont également engagés à participer à toute initiative visant à mieux expliquer la loi et la manière dont elle doit être interprétée.

L'OFB et la FNSEA se sont également engagés à participer à toute initiative visant à mieux expliquer la loi et la manière dont elle doit être interprétée.

L'OFB a par ailleurs rappelé son engagement à participer chaque année et dans chaque département, sous l'égide du préfet et en présence du parquet, à une **réunion visant à présenter à chacun des acteurs**

locaux (représentants de agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des associations environnementales, des forestiers et de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés) un bilan quantitatif et qualitatif des missions de police de l'environnement. L'objectif est aussi de communiquer auprès des agriculteurs sur **les priorités en matière de police de l'environnement**.

De son côté, l'OFB met un point d'honneur à former ses agents aux enjeux agricoles. L'établissement a lancé en 2022 une formation « **Comprendre le monde agricole** » à destination de ses agents, organisée sur 3 jours avec témoignages d'agriculteurs et visites d'exploitations agricoles. L'objectif étant de sensibiliser davantage les agents présents sur le terrain aux enjeux du monde agricole et de favoriser le dialogue entre les acteurs.

L'OFB et la FNSEA ont également souligné les projets portés en commun tels que le **dispositif Agrifaune**¹. Ce programme a permis par exemple la création ou la restauration de plusieurs milliers d'hectares de continuité écologique grâce à la démarche volontaire d'agriculteurs et à l'appui financier de l'OFB, avec la fourniture des mélanges de graines adaptés au territoire et un semis efficace des bordures de champs. Ils ont enfin envisagé de renforcer la communication sur l'ensemble des missions de l'Office intéressant le monde agricole et, en particulier, de mettre en valeur et d'encourager les initiatives vertueuses ou exemplaires, menées ensemble, dans les territoires comme l'implantation de haies ou de jachères fleuries.

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

FNSEA

Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes, etc.) et plus de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation (circuits courts, restauration, exportation...).

<https://www.fnsea.fr/>

Contacts presse

OFB :

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

FNSEA :

Sabri Derradji / 06 21 16 80 84
sabri.derradji@reseaufnsea.fr

¹ Agrifaune est un dispositif animé par l'OFB et réunissant des représentants du monde agricole et des chasseurs, qui permet de financer des expérimentations de pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et d'encourager la généralisation.